



Communiqué de presse du 17 octobre 2016

Extension de la communauté tarifaire vaudoise dans le Chablais

Dès le 11 décembre 2016, les 15 communes du Chablais vaudois rejoignent la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis. Cette extension marque la fin de la construction de la communauté, commencée en 2004 et qui couvrira désormais presque l'ensemble du territoire cantonal. Les usagers du Chablais profiteront de la tarification par zones offerte par Mobilis et d'une mobilité simplifiée.

Au prochain changement d'horaire des transports publics, le 11 décembre 2016, le périmètre de la communauté tarifaire Mobilis correspondra presque entièrement au territoire cantonal, puisque 313 des 316 communes que compte le canton y seront intégrées. Seules les communes du Pays-d'Enhaut n'ont pas souhaité bénéficier du tarif Mobilis, principalement en raison de leur situation géographique.

L'extension de Mobilis facilitera la vie des usagers des transports publics du Chablais vaudois en leur proposant de voyager sur les lignes de transport des différentes entreprises (CFF, TPC, CarPostal, VMCV, etc.) avec un seul titre de transport pour l'entier de leur trajet. Les usagers auront ainsi le choix entre plusieurs moyens de transport et plusieurs itinéraires pour leurs déplacements. Cette facilité tarifaire constitue un facteur d'encouragement à l'utilisation des transports publics.

L'intégration des stations touristiques des Alpes vaudoises dans la communauté tarifaire ouvrira par ailleurs de nouvelles perspectives de loisir pour tous les clients du périmètre Mobilis. Ces derniers n'auront en effet qu'un seul titre de transport à acheter pour se rendre à Villars-Gryon, Leysin ou aux Diablerets et profiter des nombreuses opportunités touristiques que ces régions proposent.

Au 11 décembre 2016, le nombre d'entreprises partenaires de la communauté tarifaire passera à 13 avec l'arrivée des Transports publics du Chablais (TPC). À cette même date, les tarifs Mobilis seront adaptés, suite à la décision du Conseil fédéral d'augmenter le prix d'utilisation du réseau (prix des sillons). Cette hausse de +2,8% en moyenne sera cependant inférieure à celle du tarif national.

Une campagne de communication a débuté pour informer les habitants du Chablais vaudois de ces changements. Les points de vente des entreprises partenaires se tiennent à disposition des clients pour tout complément d'information.

Avec plus de 200 millions de chiffres d'affaires, Mobilis est la troisième communauté tarifaire de Suisse après les communautés du canton de Zürich et de la région Berne-Bienne. En 2015, les entreprises membres de Mobilis ont transporté 133 millions de passagers.

Contact : Urs Hanselmann, Président de la CTV Mobilis, 079 403 14 51

Communauté tarifaire vaudoise Mobilis



www.mobilis-vaud.ch